



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Russie

Question écrite n° 58681

## Texte de la question

M Jean Besson demande à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, s'il envisage d'inclure dans le comité d'experts chargé d'examiner le dossier des titres russes, des adhérents au groupement national de défense des porteurs de titres russes.

## Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre d'Etat sur la situation des porteurs de titres russes. Lors de la visite d'Etat à Paris du président Eltsine, la France et la Russie ont signé un traité qui dispose, dans son article 22, que : « La République française et la Fédération de Russie s'engagent à s'entendre, si possible dans des délais rapides, sur le règlement des contentieux soulevés par chaque partie relatifs aux aspects financiers et matériels des biens et intérêts des personnes physiques et morales des deux pays. » Cette disposition reprend celle du traité d'entente et de coopération signé entre la France et l'Union soviétique en octobre 1990, qui n'avait pas pu être ratifié par la France. La Fédération de Russie, Etat continuateur de l'URSS et qui hérite en conséquence de l'ensemble des obligations de l'ancienne Union, manifeste ainsi au Gouvernement français sa volonté de poursuivre les discussions sur ce sujet. Conscientes de l'intérêt que la France porte à ces questions, conscientes également de l'impact positif que pourrait avoir un règlement de ce contentieux pour leur crédit financier sur les marchés internationaux, les autorités russes souhaitent parvenir dans les meilleurs délais à une solution négociée de cette lancinante question. Le ministre d'Etat demeure, pour sa part, disposé à recevoir le président du groupe national des porteurs de titres russes, mais il souhaite que cet entretien intervienne au moment opportun, c'est-à-dire lorsqu'une reprise de la négociation de fond avec les Russes sera sur le point d'intervenir. Pour le moment, ses services ont pu procéder avec leurs interlocuteurs russes à un premier inventaire des dossiers à traiter prioritairement sur le plan bilatéral, dont font naturellement partie les revendications des porteurs de titres. Des contacts sont également en cours avec le ministère des finances sur le cas des porteurs de titres, ainsi que sur l'important dossier des biens spoliés. La manière dont le ministre d'Etat a réactivé les négociations témoigne, lui semble-t-il, de sa volonté de parvenir enfin à un règlement de ces questions. Il souhaite donc que les porteurs de titres soient assurés de sa détermination à progresser, efficacement mais sereinement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Besson Jean](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58681

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 juin 1992, page 2466